

# **10 octobre 1999 - Programme 2000 et calendrier de réalisation du Parc naturel régional du Doubs**

## **Association pour le Parc naturel régional du Doubs**

Gisèle Ory  
Administration communale  
2336 Les Bois

### **Mise en place de l'Association**

La première tâche à laquelle le comité doit s'attacher est le règlement des questions administratives. En effet, l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs a été constituée en août 1999. Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, elle a fonctionné en collaboration étroite avec le bureau du WWF Neuchâtel, profitant de ses infrastructures. Aujourd'hui, l'Association doit prendre son indépendance, autant sur le plan administratif que financier.

Dans un premier temps, le comité a fait des recherches en vue de compléter le nombre de ses membres, puis il s'est réparti les charges et s'est constitué formellement.

Dans un deuxième temps, il a réglé un certain nombre de questions administratives et a ouvert un compte au nom de l'Association, afin que celle-ci puisse régler ses factures elle-même. Une demande a été adressée au WWF Suisse de verser sur le compte de l'Association la part de son soutien financier, ainsi que le solde de la contribution de la Fondation Thies, ce qui a été fait.

Afin de pouvoir prélever les cotisations des membres de l'Association, il s'agit maintenant de constituer un fichier d'adresses des membres de l'Association, ainsi que des sympathisants, de préparer les bulletins de versement et l'envoi accompagné d'un feuillet d'information.

Un plan comptable est en cours d'élaboration. Il est établi en collaboration avec la commune des Bois et le service informatique. L'administrateur de la commune des Bois a accepté de tenir la comptabilité de l'Association. C'est pourquoi il a paru plus simple de choisir le plan comptable communal comme base pour celui du Parc naturel régional du Doubs. Les caissiers des communes du Noirmont et de Saignelégier fonctionnent comme vérificateurs des comptes.

### **Le plan de gestion de la vallée du Doubs**

Le plan de gestion de la vallée du Doubs est le document essentiel qui fondera les actions et les projets à entreprendre dans le Parc. Il fera l'objet d'une étude approfondie qui sera lancée dans le courant de cette année et se poursuivra en 2001 par un large débat public qui devra permettre de dégager les grandes options et le programme de travail du Parc pour les prochaines années.

Le plan de gestion analysera la situation actuelle, définira les objectifs et les mesures envisagées pour une gestion harmonieuse de l'ensemble de la vallée du Doubs.

Il s'agira dans un premier temps de réunir tous les documents à disposition afin de faire le point sur les connaissances que nous avons déjà sur la vallée du Doubs. Une bibliographie a été établie dans le cadre de l'étude de base. Elle sera encore complétée et étudiée.

Le comité de l'Association est chargé de fixer les objectifs généraux et sectoriels, conformément aux statuts, ainsi que les domaines de travail prioritaires.

Le plan de gestion comprendra :

- un état de la situation actuelle (analyse sociale, économique, écologique, analyse des potentialités, etc...),
- une présentation des objectifs généraux et des principes de gestion,
- une analyse des perspectives,
- un relevé des problèmes principaux recensés dans le périmètre d'études,
- les domaines de travail choisis par le comité (agriculture, protection de la nature, tourisme, sylviculture et promotion du bois, patrimoine construit, formation, recherche, échanges culturels, commerce et artisanat, entreprises locales, etc...). Chacun de ces domaines fera l'objet d'une analyse.
- les objectifs sectoriels,
- des propositions de projets concrets pour chacun des domaines cités ci-dessus. On veillera en particulier à ce que les projets présentés concernent l'ensemble du Parc, afin de maintenir l'équité entre les communes et l'intérêt de l'ensemble des partenaires pour un projet commun.
- des mesures à prendre, présentées sous forme de fiches de coordination.

Le plan de gestion fera l'objet d'un mandat donné à un bureau, spécialisé dans l'aménagement du territoire, chargé de coordonner les connaissances et les études dans les différents domaines et d'en faire la synthèse.

## **Autres projets**

- Une étude de type structurel complètera le plan de gestion. Elle comprendra les éléments suivants :
  - un organigramme du futur Parc et la description de ses structures.
  - une étude des moyens de financements
  - une réflexion sur la communication et l'image du futur Parc,
  - une approche de la collaboration transfrontalière et de la gestion de projets internationaux,
  - la forme juridique du futur Parc devra faire l'objet d'un mandat particulier.

- Un congrès franco-suisse sur les Parcs naturels régionaux aura lieu en juin 2000, à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la Communauté de travail du Jura (CTJ, organisme franco-suisse). La Confédération, les cantons et les communes, ainsi que des représentants politiques de France voisine seront invités à s'exprimer sur le thème des Parcs, du développement économique régional et de la collaboration transfrontalière. La journée doit avoir une bonne couverture de presse et lancer la discussion et l'intérêt dans la région, comme dans le reste de la Suisse, sur l'opportunité de créer de telles structures de protection et de développement régional dans notre pays.
- Un ou deux projets concrets pourront déjà être proposés cette année et faire l'objet d'une discussion préalable au sein du comité. S'ils sont acceptés par l'Assemblée générale d'août 2000, ils pourront faire l'objet de mandats d'étude complémentaires qui seront attribués avant la fin de l'année. Il paraît important qu'à côté de la constitution du Parc, celui-ci puisse déjà réaliser quelques projets sur le terrain, de manière à associer les différents partenaires dans un travail pratique commun et à se faire connaître par des actions positives concrètes.
- La création et la gestion d'un site Web fera l'objet d'un mandat dès l'automne. Un descriptif du contenu du site a déjà été réalisé. Un bureau spécialisé a été contacté.
- Une étude doit également être lancée sur le label de Parc naturel régional du Doubs, les critères de labellisation, les critères d'octroi du label, sa protection, etc...
- Il est prévu d'éditer un prospectus tous ménages pour faire connaître le projet et collecter des fonds dans la région.
- Une plaquette de présentation du projet sera réalisée pour la recherche de fonds auprès des entreprises.

## Information

L'information des habitants de la région nous paraît particulièrement importante si nous voulons rencontrer un bon taux d'adhésion de la population et des autorités politiques à ce projet et déclencher un processus participatif.

C'est pourquoi le comité a institué un bulletin d'information pour les communes et les membres de l'Association pour les tenir au courant de l'état d'avancement du projet. Ce bulletin sera envoyé tous les deux mois aux membres de l'Association. Un premier numéro a été expédié en janvier.

Deux séances d'information spécialement destinées aux députés aux parlements cantonaux du Jura et de Neuchâtel ont eu lieu en février. Elles seront complétées par des présentations dans les groupes parlementaires, programmées de juin à septembre.

L'information passera également par un prospectus pour le grand public, déjà évoqué au chapitre des finances.

Bien sûr les séances d'information destinées au public se poursuivront.

La création d'un site Web « Parcs naturels régionaux de Suisse » est également un excellent moyen de faire connaître le projet. Un site sera donc mis en place à la fin de l'année. La réservation du nom de domaine a déjà été effectuée.

En novembre, le débat sera porté au niveau fédéral, par une information des députés au Parlement fédéral sur le projet et le concept de Parc naturel régional, ainsi que sur la question du label de « Parc naturel régional ».

Enfin, la constitution d'une bibliographie sur le concept de Parc, et sur la région du Doubs en particulier, et d'une documentation photographique pour l'illustration des publications permettra d'améliorer la qualité de l'information.

## **Relations publiques**

Le contact sera maintenu avec les communes et les sociétés locales, membres de l'Association, par l'intermédiaire d'un bulletin d'information et de contacts personnels réguliers.

Les administrations cantonales et la Confédération seront informées par l'envoi de publication et des séances de travail.

Etablir une collaboration avec les responsables de projets dont les objectifs sont semblables, doit permettre de dégager des synergies. Plusieurs rencontres intéressantes ont déjà eu lieu avec les initiateurs du Parc régional de Chasseral. Elles se poursuivront durant toute l'année.

Maintenir le contact avec la France, en particulier par l'intermédiaire de la CTJ (Communauté de travail du Jura), restera un but pour l'ensemble de la période considérée. Cependant, un point fort est prévu au mois de juin avec l'organisation d'une journée de congrès franco-suisse sur le thème du développement régional transfrontalier et des Parcs naturels régionaux. L'organisation de cet événement est déjà entamée. La Confédération, les cantons et la CTJ seront invités à s'exprimer lors de cette journée.

Le soutien et l'intérêt de la presse paraissent des éléments importants pour un projet qui veut éveiller l'intérêt et la participation de l'ensemble de la population. De nombreux contacts ont déjà été pris avec des journaux en Suisse et en France. Les conférences de presse sont bien fréquentées, montrant que le projet intéresse beaucoup les journalistes. Nous garderons des liens étroits avec les journaux régionaux afin de les tenir au courant de la progression de notre projet et de leur demander leur soutien.

La première Assemblée générale se tiendra en août. Elle sera l'occasion d'un rassemblement de tous les acteurs de ce projet, Confédération, cantons, communes,

sociétés locales et membres individuels. Elle se terminera par une partie ludique qui permettra de créer la convivialité.

L'Assemblée générale verra en particulier la présentation des orientations choisies pour les mandats en vue de l'élaboration du plan de gestion, une première esquisse des domaines abordés et des projets proposés. Une discussion suivra et des décisions sur le budget d'études, le contenu et le cahier des charges des mandats.

L'Assemblée devra encore nommer les nouveaux membres du comité, le caissier et les vérificateurs des comptes. Seront à l'ordre du jour également, le rapport d'activités et le programme 2001, l'évaluation de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées.

## **Finances**

La première tâche a été de lister les activités à réaliser jusqu'à l'ouverture du Parc en 2002 et d'établir un budget et un plan de financement, en collaboration avec le comité. Des modifications ont été apportées au budget provisoire établi par le WWF en 1999. Les nouveaux budget et plan de financement ont été examinés, discutés et approuvés par le comité de l'Association et sont joints à cet envoi.

Le comité a obtenu la garantie d'un financement structurel partiel du projet par le WWF jusqu'en 2002 (voir plan de financement). L'engagement écrit du WWF est joint à cet envoi. Par ailleurs, le WWF continuera d'être un partenaire privilégié de l'Association et pourra participer ponctuellement à des réalisations en matière de protection de la nature.

La contribution de la Fondation Thies sera versée par le WWF sur le compte de l'Association dans les jours qui viennent (cf. plan de financement).

Dès le descriptif des mandats rédigés et le budget d'étude précisé, nous reprendrons contact avec les cantons pour discuter avec eux des modalités d'une participation financière cantonale à l'élaboration du plan de gestion de la vallée du Doubs.

Les bulletins de versement pour les cotisations de l'Association seront envoyés en avril, aux communes, sociétés et membres individuels, avec une lettre explicative et les statuts.

En septembre, un prospectus de présentation du projet, de recherche de membres et de fonds sera adressé à tous les ménages des cantons du Jura et de Neuchâtel.

En fin d'année, nous élaborerons une plaquette pour la recherche de fonds auprès des entreprises. Les entreprises susceptibles de soutenir notre projet seront contactées directement et des rendez-vous seront pris. Le service de marketing du WWF Suisse nous appuiera dans ces démarches.

Cependant, le principal souci du comité est actuellement d'assurer la continuation du projet en trouvant des moyens financiers qui permettent de couvrir les frais d'étude et les salaires et d'asseoir le projet solidement. C'est pourquoi, le dossier que vous avez entre les mains, qui a été réactualisé et complété, vous est présenté aujourd'hui

pour une demande de financement par Regio+. Le soutien de Regio+ est particulièrement important. Il est même un élément indispensable à la réussite du projet, car ni le WWF, ni les communes, ni les sociétés locales ne peuvent assumer les coûts budgetisés. Sans l'aide de Regio+, l'Association ne prendrait pas le risque d'engager du personnel et le projet serait remis en cause.

## Calendrier

<b>Janvier</b>	Constitution du comité, règlement des questions techniques Premier bulletin d'information des membres de l'Association Information des administrations cantonales et séances d'information publique Documentation photographique Bibliographie.
<b>Février</b>	Etablissement du budget et du plan de financement avec le comité. Etablissement d'un calendrier détaillé des activités Information des instances politiques cantonales (parlements) Elaboration de divers documents de présentation du projet Réactualisation du dossier Regio+
<b>Mars</b>	Elaboration du plan comptable Séance du comité : discussion des objectifs généraux et des domaines de travail. Structure du mandat pour le plan de gestion . Congrès franco-suisse. Constitution des listes d'adresses Bulletin d'Info no 2
<b>Avril</b>	Envoi des cotisations avec feuillet informatif Préparation des mandats pour le plan de gestion de la vallée du Doubs. Cahier des charges détaillé, appel d'offres Budget d'étude détaillé
<b>Mai</b>	Cahier des charges du secrétariat général, contrats d'engagement Discussion du plan de gestion avec les cantons Préparation du congrès franco-suisse Bulletin d'information no 3
<b>Juin</b>	Séances d'information dans les groupes parlementaires cantonaux Congrès franco-suisse Préparation d'un mandat pour le prospectus
<b>Juillet</b>	Déménagement du bureau Rentrée en fonction du secrétariat général Bulletin d'information no 4

<b>Août</b>	Assemblée générale Présentation des mandats d'étude à donner, des orientations choisies et du budget d'étude, discussion et décisions Nomination des nouveaux membres du comité, du caissier et des vérificateurs des comptes Rapport d'activités et programme 2001 Evaluation de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées Conférence de presse.
<b>Septembre</b>	Elaboration et édition du prospectus Mandat pour la création et la gestion d'un site Web Attribution des mandats d'étude pour le plan de gestion. Bulletin d'information no 5
<b>Octobre</b>	Mise en service du site Web Suivi des travaux pour le plan de gestion avec les communes et les sociétés membres de l'Association Evaluation des premiers résultats
<b>Novembre</b>	Etude en vue de la création d'un label, reconnaissance, critères d'attribution, protection du label Information des instances fédérales sur la question du label Concours d'idées pour le logo du futur Parc Bulletin d'information no 6
<b>Décembre</b>	Plaquette pour la recherche de fonds auprès des entreprises. Retour des premières études du plan de gestion, évaluation au sein du comité et mise en place de la procédure de consultation auprès des groupes de travail et des membres de l'Association. Mandat juridique pour la structure du futur Parc

## **Budget 2000**

### **Composantes des coûts**

**Les salaires :** Il est prévu d'engager une directrice de projet à 60% (ou 80% même si possible) et une secrétaire administrative à 40% dès le 1<sup>er</sup> juillet. Jusqu'à fin juin, le poste de secrétaire administrative ne sera pas pourvu. Un certain nombre de travaux de secrétariat sont pour l'instant donnés à l'extérieur, grevant donc le poste « Frais de bureau ».

**Les frais de bureau :** Les frais de bureau comprennent les coûts liés à la structure administrative, la location de locaux, les charges, le nettoyage, l'achat de matériel de bureau, mobilier et petit matériel, de deux postes informatiques, d'une photocopieuse, l'installation de trois lignes téléphoniques pour le téléphone, le fax et

Internet. S'y ajoutent les frais de fonctionnement, abonnements journaux et téléphone, frais de déplacement, de représentation, etc...

**Etudes et projets** : L'étude pour le plan de gestion de la vallée du Doubs occupe le point le plus important. C'est une étude de grande envergure devant couvrir l'ensemble de la vallée. Un ou deux petits projets pourront également être réalisés en 2000, pour lesquels un crédit est prévu.

**Information des membres** : Un bulletin d'information de 2 à 4 pages en couleur, doit permettre de maintenir le contact entre les responsables du projet et les membres de l'Association. Ce bulletin sera édité six fois par année à environ 100 exemplaires qui seront également envoyés à la presse et aux autorités fédérales et cantonales. 20% du budget sont également prévus pour des soirées d'information dans les communes et les sociétés membres.

**Prospectus, plaquette, site WEB** : Un prospectus tiré à 100'000 exemplaires sera destiné à une récolte de fonds dans la région du Doubs, ainsi qu'à une information grand public sur la création du Parc naturel régional du Doubs. Il sera distribué à tous les ménages des cantons du Jura et de Neuchâtel. Il sera également adressé aux offices de tourisme jurassiens, bernois, neuchâtelois et français. S'y ajoutent la création d'un site Web avec présentation du projet et forum de discussion. La réalisation de la plaquette pour les entreprises ne se faisant qu'en fin d'année, les factures qui lui seront liées grèveront également le budget 2001.

#### **Divers et imprévus**

### **Budget détaillé 2000**

Salaire directrice de projet (80%)	92'350.-
Salaire de la secrétaire administrative (40%)	22'650.-
Location, charges et nettoyage	9'500.-
Mobilier	1'000.-
Informatique, achat et entretien	14'000.-
Photocopieuse, achat ou leasing	5'000.-
Téléphone, fax, Internet	1'500.-
Frais de déplacement, de représentation, Assemblée générale	4'000.-
Plan de gestion de la vallée du Doubs	150'000.-
Projets à concrétiser en l'an 2000	30'000.-
Information des membres, bulletin et soirées d'information	5'000.-
Prospectus, réalisation et envoi	50'000.-
Site Web, réalisation, actualisations régulières	25'000.-
Plaquette, maquette	25'000.-
Divers	5'000.-
<b>Total</b>	<b>440'000.-</b>